

# Kids' Holidays

Jette



La plaine de vacances  
dans le joli cadre vert  
du domaine du Poelbosch

**PLAINE DE VACANCES**  
**Vacances de Pâques**  
Domaine du Poelbosch  
Avenue du Laerbeek 110 - 1090 Jette  
Pour enfants de 3 à 12 ans



## ORGANISATION

La plaine de vacances est organisée par le service Kids' Holidays de la commune de Jette et ce conformément au décret relatif aux centres de vacances.

### Quand ?

Pendant les vacances de Pâques.

### Où ?

Domaine du Poelbosch - avenue du Laerbeek 110 - 1090 Jette

### Pour qui ?

Pour les enfants de 3 à 12 ans.

### Où trouver les bulletins d'inscription ?

- Sur le site [www.jette.be](http://www.jette.be) (cliquez sur "loisirs", "jeunesse" et "Kids' Holidays").
  - A l'accueil ou au guichet du service Kids' Holidays (2<sup>ème</sup> étage - bureau 227) de l'administration communale de Jette, chaussée de Wemmel 100.
- L'enfant devra obligatoirement suivre la plaine de vacances dans la même langue et la même section que celle suivie à l'école durant l'année scolaire.*

### Qui puis-je contacter ?

**Avant et après la période de la plaine de vacances :**

- Le service Kids' Holidays : 02.423.12.47

**Pendant les activités :**

- Le service Kids' Holidays : 02.423.12.47 (questions administratives, paiements, absences, ...).
- Sur place : 02.479.23.46 (questions pédagogiques, pertes d'objets ou de vêtements, ...).



Commune de JETTE  
Chaussée de Wemmel 100  
1090 Bruxelles

## MON ENFANT

### Que fait-il la journée ?

Des activités sont organisées sur place et en déplacements en fonction des âges. Types d'activités :

- Visites à la Ferme pour Enfants et aux pompiers.
- Sports : piscine, football, gymnastique, minigolf.
- Animation par une conteuse, bricolage, grands jeux, ...

### Qui s'occupe de lui ?

L'animation est assurée par des animateurs(trices) breveté(e)s ou expérimenté(e)s, secondé(e)s par des chefs de plaine.

### Que mange-t'il ?

Un potage et un goûter sont compris dans le prix et servis respectivement à 12h00 et 15h30 pour tous les enfants. Du lait est distribué à l'arrivée aux enfants de 3 à 6 ans.

### Que doit-il emmener avec lui ?

Son pique-nique du midi. Les enfants de moins de six ans doivent être porteur d'une pièce d'identité (copie) et de vêtements de rechange.

## DEPOSER ET RECHERCHER MON ENFANT

### Où ?

Les enfants doivent être déposés et recherchés au même point de ramassage (voir liste sur le bulletin d'inscription).

### Quand ?

Heure de prise en charge à l'école : entre **7h30 et 8h00**. Le staff se réserve le droit de refuser la prise en charge d'enfants qui arrivent en retard.

Tranfert en bus vers le domaine du Poelbosch : **dès 8h00**.

Heure et reprise à l'école : à partir de 16h15 et au plus tard à **17h30**.

***L'ACCES AU DOMAINE DU POELBOSCH EST INTERDIT A TOUT VEHICULE PRIVE PENDANT LES ACTIVITÉS DE LA PLAINE DE VACANCES.***

## ABSENCE - REMBOURSEMENT

Les absences sont signalées **avant 09h00** au service Kids' Holidays 02.423.12.47

### Remboursement :

Uniquement **sur base d'un certificat médical** à remettre au service Kids' Holidays endéans les 2 jours.

Remarque : Ne pas remettre les certificats médicaux ou tout autre document destiné au service Kids' Holidays aux moniteurs présents dans les points de ramassage.

La procédure de remboursement ne sera entamé qu'à la clôture de la plaine de vacances.

### SON HYGIENE, SA SANTE...

L'enfant doit être propre.

En cas de traitement médicamenteux, il faut remettre obligatoirement les médicaments à l'attention de la direction de la plaine de vacances, via l'animateur(trice) avec une note explicative établie par le médecin traitant.

Ne seront pris en considération que les régimes prescrits par un médecin (joindre la prescription).

### IL A PERDU UN VETEMENT, UN OBJET : QUE FAIRE ?

Les vêtements devront être marqués au nom de l'enfant. Les objets et vêtements perdus peuvent être retirés seulement pendant la durée de la plaine de vacances entre **17h00 et 17h45**, domaine du Poelbosch, avenue du Laerbeek 110, local staff 02.479.23.46.

### EST-CE DEDUCTIBLE DANS MA DECLARATION D'IMPOTS ?

Oui, une attestation fiscale sera envoyée, vers le mois d'avril de l'année suivante, à la personne ayant effectué le paiement de la plaine. Il est donc important de signaler tout changement d'adresse éventuel.

### VOTRE RESPONSABILITE...

Les parents sont civilement et financièrement responsables des dégradations éventuelles que pourraient commettre leur enfant dans et dehors de la plaine de vacances.